

dité. Il n'y a pas de différence dans la demande, il n'y en a que dans la réponse qui leur est faite.

Quelle était l'argumentation des ouvriers ou de ceux qui parlaient en leur nom? — Nous avons des bras, disaient-ils, c'est-à-dire des moyens de production. Nous voulons travailler, c'est-à-dire créer des produits. Nous demandons que la société consomme nos produits, en d'autres termes, qu'elle nous garantisse du travail.

Voici, d'un autre côté, ce que disent les industriels protégés : — Nous avons de l'intelligence, des capitaux, des usines, c'est-à-dire des moyens de production. Nous voulons qu'ils travaillent, c'est-à-dire qu'ils créent des produits. Nous voulons que la société consomme nos produits, en d'autres termes, qu'elle nous garantisse du travail.

Or, que répond le gouvernement à deux exigences si parfaitement semblables? Il dit aux ouvriers : La société n'a pas besoin de vos produits, puisqu'elle ne les achète pas ; donc, votre travail est inutile. La loi ne saurait intervenir entre le producteur et le consommateur, pour déterminer le besoin de vendre du premier et le besoin d'acheter du second. Ce n'est pas elle qui peut donner une utilité à un produit, c'est uniquement le besoin du consommateur. Maintenir la liberté économique, voilà l'œuvre du gouvernement. Après cette réponse sévère, mais juste et vraie, il tient aux partisans de la protection un langage bien différent : Vous avez des moyens de production, donc vous avez le droit de produire ; si vous avez le droit de produire, l'obligation de consommer vos produits est imposée à la société, lors même qu'elle n'en a pas besoin, puisqu'elle les achèterait moins cher des producteurs étrangers. Nous nous empressons donc d'intervenir entre le vendeur et l'acheteur : protéger une industrie aux dépens des autres industries, et lui garantir ainsi du travail, tel est le devoir du gouvernement.

Si les socialistes insistent, on a, pour les convaincre, des moyens énergiques, à défaut de raisons, tandis que, si les protectionnistes ne trouvent pas suffisantes les surtaxes à l'importation des produits étrangers, on a recours à la prohibition absolue ; et, s'ils réclament encore, on y joint la faveur des primes à l'exportation.

Nous le demandons : Y a-t-il pourtant une différence entre les prétentions des ouvriers partisans du droit au travail, par l'intervention du gouvernement, et les prétentions des industriels partisans du droit au travail par la protection? Y a-t-il une différence en fait, peut-il y en avoir une en droit? Le gouvernement peut-il, sans inconséquence, nous dirions sans iniquité, s'il agissait sciemment) garantir du travail